

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1406

14 mai 2016

### SOMMAIRE

<b>Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)</b> .....	<b>67474</b>	<b>Mineta S.A.</b> .....	<b>67449</b>
<b>Alga Acquisition S.A.</b> .....	<b>67476</b>	<b>Moon Stone International Investment S.A.</b> ..	<b>67454</b>
<b>AMS Services S.à r.l.</b> .....	<b>67448</b>	<b>Moon Stone International Investment S.A.</b> ..	<b>67452</b>
<b>Amstel Media S.A.</b> .....	<b>67452</b>	<b>Norrlanda Oil S.A.</b> .....	<b>67446</b>
<b>Bios S.A.</b> .....	<b>67446</b>	<b>Pacific Drilling S.A.</b> .....	<b>67447</b>
<b>Deka Private Banking Portfolio</b> .....	<b>67451</b>	<b>Pacific Drilling S.A.</b> .....	<b>67447</b>
<b>Deka Private Banking Portfolio Strategie</b> ....	<b>67451</b>	<b>PHM Topco 28 S.à r.l.</b> .....	<b>67444</b>
<b>Delphilug S.A.</b> .....	<b>67445</b>	<b>PIAA Finance S.A.</b> .....	<b>67444</b>
<b>Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l.</b> .....	<b>67452</b>	<b>Play Holdings 2 S.à r.l.</b> .....	<b>67477</b>
<b>Editpress Luxembourg S.A.</b> .....	<b>67450</b>	<b>Play Holdings 3 S.à r.l.</b> .....	<b>67477</b>
<b>Fehu S.A.</b> .....	<b>67446</b>	<b>Prime Invest I</b> .....	<b>67445</b>
<b>Fermé-Lux s.à r.l.</b> .....	<b>67449</b>	<b>ProLogis European Holdings XXI S.à r.l.</b> ....	<b>67444</b>
<b>Goyave Investments S.A.</b> .....	<b>67483</b>	<b>Rorke's Drift SA</b> .....	<b>67444</b>
<b>HE Baden-Baden 1 S.à r.l.</b> .....	<b>67455</b>	<b>Sky Investment Pledgeco S.à r.l.</b> .....	<b>67450</b>
<b>IDAF SPV S.à r.l.</b> .....	<b>67485</b>	<b>SP - LUX SICAV II</b> .....	<b>67445</b>
<b>Infinity Energy S.A.</b> .....	<b>67443</b>	<b>Tamarin Acquisition S.A.</b> .....	<b>67476</b>
<b>Intelsat Jackson Holdings S.A.</b> .....	<b>67457</b>	<b>Timber One S.A.</b> .....	<b>67451</b>
<b>International Trading Business Sàrl</b> .....	<b>67456</b>	<b>TN &amp; Fils S.à r.l.</b> .....	<b>67448</b>
<b>I Want Car Lease S.A.</b> .....	<b>67472</b>	<b>Trinseo S.A.</b> .....	<b>67442</b>
<b>Jewel SPF S.A.</b> .....	<b>67487</b>	<b>Valauchanrus Sopaneer S.C.A.</b> .....	<b>67449</b>
<b>Kase World Wide S.à r.l.</b> .....	<b>67478</b>	<b>Varama Investment S.A.</b> .....	<b>67451</b>
<b>Marowinia S.A., SPF</b> .....	<b>67450</b>	<b>Vestigia</b> .....	<b>67443</b>

**Trinseo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

Shareholders are cordially invited to attend a

**GENERAL MEETING**

of the shareholders of the Company to be held at the Sofitel Luxembourg Europe, 4, rue du Fort Niedergrünwald, BP 512 / Quartier Européen Nord, L-2015 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on Thursday, *June 21, 2016*, at 11:00 a.m. local time (the Meeting). We are holding this meeting to solicit your approval of the following:

*Agenda:*

1. Election of three Class II directors specifically named in the proxy statement, each for a term of three years.
2. Ratification of the Board's appointment of Mr. Stephen F. Thomas, to fill a vacancy in Class III, with a remaining term of one year.
3. Ratification of the Company's director compensation program.
4. Approval, on an advisory basis, of the compensation paid by the Company to its named executive officers (the "say-on-pay vote").
5. Approval of the Company's annual accounts prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Luxembourg ("Luxembourg GAAP") for the year ended December 31, 2015 (the "Luxembourg Annual Accounts") and its consolidated financial statements prepared in accordance with accounting principles generally accepted in the United States ("U.S. GAAP") including a footnote reconciliation of equity and net income to International Financial Reporting Standards ("IFRS") for the year ended December 31, 2015 (the "Consolidated Accounts") (together the "Luxembourg Statutory Accounts").
6. Allocation of the results of the year ended December 31, 2015.
7. Approval of the granting of discharge to the Company directors and auditor for the performance of their respective duties during the year ended December 31, 2015.
8. Approval of the appointment of PricewaterhouseCoopers Société cooperative to be the independent auditor of the Company for the year ended December 31, 2016.
9. Ratification of the appointment of PricewaterhouseCoopers LLP to be the independent registered accounting firm of the Company for the year ended December 31, 2016.
10. Authorization of the delegation to the Board the authorization to make repayments of equity at times and in amounts set by the Board in its discretion and within the limits of Luxembourg law.
11. Authorization to the Board to repurchase up to 4.5 million of its outstanding ordinary shares over the next two years.
12. Any other business which may be properly brought before the Annual General Meeting of Shareholders.

Shareholders of record at the close of business on April 14, 2016 (the Record Date) are entitled to notice of, and entitled to vote at, the Meeting and any adjournments or postponements thereof. To attend the Meeting, you must demonstrate that you were a shareholder of the Company as of the close of business on the Record Date. Please indicate your attention to participate at the Meeting by sending an e-mail to Angelo Chaclas, Corporate Secretary at [chaclas@trinseo.com](mailto:chaclas@trinseo.com).

A proxy statement and a proxy card will also be mailed to the shareholders before the Meeting and can be used in case you do not wish to participate to the Meeting in person.

A shareholder may also choose to vote electronically by accessing on internet site or by using a toll- free telephone number. Additional information on the electronic vote, the internet site and the toll- free number will be included in the proxy statement sent to the shareholders.

If you vote your shares by mail, telephone or internet, your shares will be voted in accordance with your directions. If you do not indicate specific choices when you vote by mail, telephone or internet, your shares will be voted for the different items of the agenda mentioned above. If your shares are held in the name of a broker or nominee and you do not instruct the broker or nominee how to vote with respect to the matters on which your approval is solicited or if you abstain or withhold authority to vote on any matter, your shares will not be counted as having been voted on that matter, but will be counted as in attendance at the meeting for purposes of a quorum.

*Trinseo S.A.*

Aurélien Vasseur

**Infinity Energy S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: GBP 477.550,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

—  
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held on *1 June 2016* at 1.00 pm (CENTRAL EUROPEAN TIME) at the registered office: 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

We invite our shareholders to attend the Annual General Meeting of the shareholders of INFINITY ENERGY S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 70673 at the time and place noted above with the following agenda:

*AGM Agenda:*

1. Convening formalities;
2. To receive and consider the report of the Board of Directors and the statutory annual accounts for the year ended 31 December 2015;
3. To receive and consider the report of the independent auditor of the Company on the statutory annual accounts for the year ended 31 December 2015;
4. To approve and adopt the statutory annual accounts for the year ended 31 December 2015;
5. To consider and approve the appropriation of the 2015 results including any allocation to the share premium account;
6. To consider and approve the continuation of the activities of the Company in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915, as subsequently modified;
7. To consider and approve the discharge to the directors for and in connection with their duties as directors of the Company during the financial year ended 31 December 2015;
8. To consider and approve the re-election and renewal of the mandates and of the following persons as members of the Board of Directors:
  - a. Gary Neville
  - b. Gerwyn Williams
  - c. John Killer
  - d. Bruce Vandenberg
9. To give authority to the Remuneration Committee to fix the remuneration of the Directors;
10. To discharge to the independent auditor in connection with its duties during the financial year ended 31 December 2015;
11. Re-election and renewal of the mandate of the independent auditor, Baker Tilly Luxembourg Audit S.à.r.l.;
12. Authorise the Board of Directors to fix the remuneration of the independent auditor; and
13. Any other ordinary business which may be properly brought before the Meeting.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2016108327/755/39.

---

**Vestigia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *3 June 2016* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2015;
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915;
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
5. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2016108333/534/17.

---

**Rorke's Drift SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 180.395.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *1er juin 2016* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge à l'Administrateur Unique et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*L'administrateur unique*

Référence de publication: 2016108329/506/16.

---

**PIAA Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 97.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *3 juin 2016* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2015 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016108330/506/16.

---

**PHM Topco 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 198.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016074282/10.

(160038679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**ProLogis European Holdings XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 138.319.

Les statuts coordonnés au 24/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016074273/12.

(160038796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

---

**SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *31 mai 2016* à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2015 ;
2. approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, affectation du résultat;
3. décharge aux Administrateurs;
4. nominations statutaires;
5. divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale soit au guichet de l'agent de Transfert à State Street Bank Luxembourg S.A., 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg soit au siège social de SP-Lux Sicav II, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016108326/755/20.

---

**Prime Invest I, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *3 June 2016* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2015.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2016108387/534/16.

---

**Delphilug S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.635.

**EXTRAIT**

L'assemblée prend acte du changement d'adresse de Monsieur Patrice PFISTNER, anciennement sise 31, Allée du Carmel, L-1354 Luxembourg et transférée au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

L'assemblée prend également acte de la fin du mandat a durée indéterminée, de commissaire aux comptes de Ernst & Young S.A.

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2015 que Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DELPHILUG S.A.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2016073343/18.

(160037932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 juin 2016* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016108440/534/16.

---

**Fehu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 175.035.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *3 juin 2016* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016108493/534/16.

---

**Bios S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 3.055.

L'Assemblée générale Extraordinaire convoquée pour le 19 avril 2016 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont priés d'assister à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le *31 mai 2016* à 11.00 heures au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Annulation des actions au porteur de la Société non immobilisées, réduction de capital et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société, le tout conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur (la " Loi du 28 juillet 2014")
2. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, les actionnaires au porteur sont priés de présenter un certificat daté du jour de l'Assemblée Générale constatant les inscriptions le concernant à délivrer par le dépositaire.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

*Le Collège des Liquidateurs*

Référence de publication: 2016097999/22.

---

**Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

The Shareholders:

The Board of Directors of Pacific Drilling S.A. (the Board) is pleased to invite you to attend the Annual General Meeting of Shareholders

**\* GENERAL MEETING**

(the AGM) of Pacific Drilling S.A. (the Company) to be held on *24 May 2016* at 10:00 a.m. Central European Time at the registered office of the Company in Luxembourg with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the stand alone audited and unconsolidated annual accounts of the Company for the financial period from 1 January 2015 to 31 December 2015 prepared in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles and the laws and regulations of the Grand-Duchy of Luxembourg (the Annual Accounts);
2. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial period from 1 January 2015 to 31 December 2015 prepared in accordance with United States Generally Accepted Accounting Principles (the Consolidated Financial Statements);
3. Allocation of the net result shown in the Annual Accounts for the financial period from 1 January 2015 to 31 December 2015;
4. Discharge to the directors of the Company in relation to the financial period from 1 January 2015 to 31 December 2015;
5. Re-appointment of the following members of the Board for a term ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2017: Jeremy Asher, Christian J. Beckett, Laurence N. Charney, Cyril Ducau, Sami Iskander, Ron Moskovitz, Elias Sakellis, Robert A. Schwed, and Paul Wolff;
6. Approval of compensation of the members of the Board;
7. Ratification and approval of the Indemnity Agreements entered into with each of the members of the Board; and
8. Re-appointment of KPMG Luxembourg, Réviseur d'entreprises agréé, as independent auditor of the Company until the AGM of the shareholders of the Company to be held in 2017.

Copies of the Annual Accounts and of the Consolidated Financial Statements together with the relevant management and audit reports shall be made available: (i) on the Company's website at [www.pacificdrilling.com](http://www.pacificdrilling.com) in the "Events & Presentations" subsection of the "Investor Relations" section; and (ii) at the registered office of the Company during normal business hours, beginning fifteen (15) days before the AGM until the date of the AGM. Copies of the Annual Accounts and of the Consolidated Financial Statements and the relevant management and audit reports shall also be sent to the registered shareholders in accordance with article 73 of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Luxembourg, 2 May 2016

/s/ Christian J. Beckett Christian J. Beckett

Executive Director and Chief Executive Officer

Référence de publication: 2016101621/40.

**Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

The Shareholders:

The Board of Directors (the Board) of Pacific Drilling S.A. (the Company) hereby provides notice that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS**

of the Company (the EGM) will be held in Luxembourg on *May 24, 2016* at 3:00 p.m. Central European Time with the following agenda:

*Agenda:*

1. In order to effect a reorganization of the Company's share capital, approve and effect a reverse stock split of the issued shares of the Company by exchanging 10 existing shares of the Company against 1 new share (the Reverse Stock Split), and consequently, exchange all of the 225,510,784 shares in the Company against 22,551,078 new shares, to be effective as of May 24, 2016 (the Effective Date);
2. Cancel an amount corresponding to the aggregate accounting par value of all the fractional interests resulting from the Reverse Stock Split and reimburse the owners of fractional interests in an amount in cash equal to the fractional

proportion of the share multiplied by the closing share price of the shares as quoted on the New York Stock Exchange (the NYSE) on the Effective Date;

3. Subject to items 1 and 2 above being adopted, reduce the issued share capital of the Company from its current amount of Two Million Two Hundred Fifty Five Thousand One Hundred and Seven United States Dollars (USD 2,255,107) to an amount of Two Hundred Twenty Five Thousand Five Hundred and Ten United States Dollars (USD 225,510) and cancel 202,959,706 shares in the Company;
4. Subject to items 1 to 3 above being adopted, amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles), to read as follows:
 

*5.1. "The share capital is set at Two Hundred Twenty Five Thousand Five Hundred Ten United States Dollars (USD 225,510) represented by Twenty Two Million Five Hundred Fifty One Thousand and Seventy Eight (22,551,078) shares in registered form, without nominal value."*
5. Subject to items 1 to 4 above being adopted and in accordance with item 2 above, further reduce the issued share capital of the Company by an amount resulting from the cancellation of all the fractional interests resulting from the Reverse Stock Split and delegate the power and instruct the Board to record by way of notarial deed the final amount of the foregoing capital reduction within one (1) month of the Effective Date; and
6. Authorize any director or officer of the Company in office from time to time, or any lawyer of the Luxembourg law firm Wildgen, Partners in Law, (each an Authorized Person, and collectively, the Authorized Persons) each of them acting alone and with full power of substitution, for and on behalf of the Company, to take any such action and execute any such documents as may be required or useful for the implementation of the reorganization of the share capital of the Company and in particular the Reverse Stock Split of the issued shares of the Company as well as (without limitation) the resolutions to be taken on the basis of the present agenda and in particular to proceed to and carry out any required formalities in Luxembourg as well as in the United States of America or any other jurisdiction where necessary and ratify any action taken by any Authorized Person with respect to the EGM (including only for the Authorized Persons who are directors of the Company, the approval of the final documents and execution of the convening notices for the EGM).

Luxembourg, May 2, 2016

Référence de publication: 2016101620/44.

---

**AMS Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.671.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073237/10.

(160038333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**TN & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 201.798.

---

*Procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 février 2016*

Démission du gérant technique

Démission au 5 février 2016 de Monsieur Luis Filipe MURIAS RIBEIRO, né le 28 mai 1980 à Mirandela (Portugal), demeurant à L-4974 DIPPACH, 2, rue Centrale.

Nomination d'un gérant unique

Nomination au 8 février 2016, en tant que gérant unique et pour une durée indéterminée de Monsieur Tiago Miguel MARTINS LAGES, né le 22 septembre à Vale de Cambra (Portugal) et demeurant 61, route de Luxembourg L-7373 LORENTZWEILER.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Dippach, le 8 février 2016.

Monsieur Tiago Miguel MARTINS LAGES

*Associé unique*

Référence de publication: 2016072514/20.

(160036032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Valauchanrus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 27 avril 2016, l'Assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *30 mai 2016* à 11.00 heures en l'étude de Me Hellinckx sise 101 rue Cents à Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Démission de la société AUMARCHE, de ses fonctions d'actionnaire commandité et de gérant commandité
2. Confirmation de la société SOPANEER B.V. comme actionnaire commandité et gérant commandité
3. Modification subséquente de l'article 1 des statuts :
4. Refonte des statuts sans modification de l'objet social ;
5. Divers.

Les projets de statuts sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Les gérants commandités*

Référence de publication: 2016100178/795/23.

---

**Fermé-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 134.632.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2308 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073401/9.

(160037258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Mineta S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

L'Assemblée générale Extraordinaire convoquée pour le 19 avril 2016 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont priés d'assister à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le *31 mai 2016* à 11.30 heures au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec l'ordre du jour suivant :

*Agenda:*

1. Annulation des actions au porteur de la Société non immobilisées, réduction de capital et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société, le tout conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur (la " Loi du 28 juillet 2014")
2. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, les actionnaires au porteur sont priés de présenter un certificat daté du jour de l'Assemblée Générale constatant les inscriptions le concernant à délivrer par le dépositaire.

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

*Le Collège des Liquidateurs*

Référence de publication: 2016098000/22.

---

**Sky Investment Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.581.

—  
EXTRAIT

(1) Le nom de l'associé de la Société a changé de Anetorre S.à r.l. à Sky Investment Topco S.à r.l. le 2 décembre 2015, suite à la décision de German Investment Topco S.à r.l. - associé unique de Sky Investment Topco S.à r.l., et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.320 - prise pendant l'assemblée générale extraordinaire du même date.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Sky Investment Topco S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016073673/19.

(160037277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

—  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

aura lieu le mardi, 24 mai 2016 à 17h au siège social à Esch-sur-Alzette, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2015.
2. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2015.
3. Approbation du bilan et du compte des profits et pertes de l'exercice 2015.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
5. Décharge et quitus au Conseil d'administration, aux vérificateurs aux comptes et au réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016103825/17.

---

**Marowinia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 2016.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, en tant qu'Administrateur pour une période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS n'est pas réélu Commissaire aux Comptes.

Monsieur Gilles PERRANG né le 13 avril 1967, adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2520 Luxembourg, est élu Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Eric HERREMANS à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée Générale ordinaire de 2022.

*Pour la société*

MAROWINIA S.A., SPF

Référence de publication: 2016073579/18.

(160037697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Timber One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 144.904.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le *30 mai 2016* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les

L'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2016 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30 mai 2016 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016099319/534/15.

---

**Varama Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *26 mai 2016* à 14:00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2016102893/795/17.

---

**Deka Private Banking Portfolio Strategie, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft der nach Teil II des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement à compartiments multiples) teilt hierdurch mit, dass das Fusionsverfahren der Teilfonds Deka Private Banking Portfolio Strategie 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11 und 12 mit den Teilfonds Deka Private Banking Portfolio Strategie 2, 3, 4 und 5 per 17. Mai 2016 abgeschlossen wird.

Luxemburg, im Mai 2016

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2016108331/12.

---

**Deka Private Banking Portfolio, Fonds Commun de Placement.**

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Teilfonds Deka Private Banking Portfolio Aktien Euroland am 17. Mai 2016 abgeschlossen wird. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im Mai 2016

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2016108332/11.

---

**Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.459.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 février 2016*

En date du 24 février 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Kiren TANNA, né le 5 février 1982 à Mumbai, Inde, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 16-10, 6 Kitchener Link, 207227, Singapore, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Kiren TANNA, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Digital Services XLVI (GP) S.à r.l.

Référence de publication: 2016072127/21.

(160036316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

---

**Amstel Media S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 49.967.

—  
L'Institut Domiciliaire, Centre Général d'Expertises Comptables S.à r.l., dénonce avec effet immédiat, le siège social de la AMSTEL MEDIA S.A. en liquidation volontaire, Société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B49967 et ayant son siège social au 45, Route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 février 2016.

Centre Général d'Expertises Comptables S.à r.l.

Représentée par Willem VAN CAUTER

*Gérant*

Référence de publication: 2016073238/14.

(160037417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

---

**Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

—  
L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «MOON STONE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.073,

constituée suivante un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 394 du 22 février 2006,

avec un capital social actuel de EUR 564.700,- (cinq cent soixante- quatre mille sept cents euros) représenté par 5.647 (cinq mille six cent quarante-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Marilyn KRECKE, employée privée demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s) à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par le(s) actionnaire(s) présent(s) et par le(s) mandataire(s) de ceux représenté(s), et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), le conseil d'administration de la société anonyme «MOON STONE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.» (la Société Absorbante ou la Société), précitée,

et l'organe de gestion de la société «VEKTON d.d.», ayant son siège social à Breg 16, 3000 Celje, Slovénie, inscrite au «Registre des Entrepreneurs du Registre de la Cour de Celje, Slovénie» sous le numéro 2235471000, constituée par devant notaire le 15 septembre 2006, et enregistré au Registre de la Cour de Celje, Slovénie, sous le numéro 2235471000 le 15 septembre 2006 (la Société Absorbée et conjointement avec la Société, les Sociétés Fusionnantes)

ont établi le 13 janvier 2016 par-devant le notaire instrumentant, un projet commun de fusion, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 235 du 29 janvier 2016 (le Projet de Fusion).

II. Le Projet de Fusion et les documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b) c) et d) de la Loi sur les Sociétés (ensemble les Documents) ont été mis à la disposition de l'Associé Unique un mois avant la date des présentes résolutions.

III. L'Assemblée des Actionnaires est appelée à prendre des résolutions sur les points de l'agenda suivants:

- (a) renonciation aux formalités de convocation;
- (b) constatation de la disponibilité des documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b), c) et d) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
- (c) approbation de la fusion par absorption de «VEKTON d.d.» par la Société (la Fusion) telle qu'envisagée par le projet commun de fusion du 16 janvier 2016, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 235 du 29 janvier 2016; et
- (d) divers.

V. L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'actionnaire se considérant dûment convoqué déclare avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiqué au préalable et renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée constate que les Documents dont questions au point (b) de l'ordre du jour sont disponibles.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée constate que, conformément au susdit projet de fusion, la Fusion est considérée comme effective:

(i) à compter de la réception par la Société Absorbante d'un certificat émis par le Registre de la Cour Slovène confirmant la réalisation des conditions établies par le droit des sociétés Slovène relatifs à la fusion et

(ii) suivant la déclaration de la Société Absorbante par devant notaire de l'effectivité de ladite Fusion pour l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg. g.

Le certificat dont question sub (i) après signature NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré

et en ces circonstances l'Assemblée décide d'approuver la Fusion sous les clauses et conditions telles que fixées par le Projet de Fusion sous forme notarié du 13 janvier 2016, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 235 du 29 janvier 2016,

de sorte que la fusion est devenue effective, vis-à-vis des tiers, à la date des présentes, et d'un point de vue comptable à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, tel que détaillé au point 8 du projet de fusion

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, le notaire instrumentant:

(a) déclare qu'elle a vérifié et certifie par les présentes tant l'existence que la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet de Fusion.

(b) déclare qu'elle a effectué le contrôle de légalité qui lui incombe et que, dans le cadre de ce contrôle, elle a contrôlé que les Sociétés Fusionnantes ont approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes.

*Estimation des coûts*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais sous quelque forme que ce soit qui seront à charge de la Société suite au présent acte est estimé à approximativement deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire et aux membres du bureau, ces derniers ont signé ensemble avec Nous la notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Saddi, L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6729. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): André MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016100522/90.

(160071028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**Moon Stone International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 112.073.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Lors de l'acte de «Résolutions de l'actionnaire unique» de la société Moon Stone International Investment S.A., ayant son siège social au 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 112.073,

tenue par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en date du 25 mars 2016, enregistrée à Luxembourg AC, le 29 mars 2016, 2LAC/2016/6729, aux droits de 12.- € et non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

une erreur matérielle s'est glissée dans la mention du siège social de la société.

Il y a donc lieu de rectifier le siège social de la société, comme suit:

1. Entête de l'acte:

«Moon Stone International Investment S.A.

Société anonyme

Siège social: 21, rue Aldringen

L-1118 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 112.073»

2. «S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «MOON STONE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à 21, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.073, ....»

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Signé: M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8519. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur ff. (signé): Claude KIEFER.*

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100523/33.

(160071028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

---

**HE Baden-Baden 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 202.764.

L'an deux mille seize,  
le deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

«HE Properties S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 179 956,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 11 décembre 2015.

laquelle procuration, après signature, est restée annexée à un acte de constitution de société reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2015, numéro 39891 de son répertoire.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que suivant acte dressé par le ministère du notaire instrumentant, le 14 décembre 2015 (No 39891 de son répertoire), enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2015, sous la relation: EAC/2015/29964, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «Registre»), en date du 05 janvier 2016, sous la référence L160000908 en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la société «HE Properties S.à r.l.» prédésignée, a constitué, en sa qualité de seul et unique associé, la société «HE Baden-Baden 1 S.à r.l.» (la «Société»), avec un capital social de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR), avec siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg et inscrite au Registre sous le numéro B 202 764,

- Que suite à une erreur matérielle qui s'est glissée dans la rubrique «Dispositions transitoires» dudit acte de constitution, il a été erronément indiqué que le premier exercice de la Société s'achèvera le 31 décembre 2015, alors qu'il aurait fallu lire le 31 décembre 2016;

- Que ladite rubrique «Dispositions transitoires» contenue dans le présent acte de constitution du 14 décembre 2015 est par conséquent à rectifier par l'indication en langue anglaise et en langue française de nouvelles dispositions transitoires telles qu'elles sont reproduites ci-après:

**Version anglaise**

*Transitory Provisions*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2016."

**Version française**

*«Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2016.»

- Que toutes les autres dispositions figurant au dit acte de constitution du 14 décembre 2015, demeurent inchangées.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce même mandataire a signé avec Nous, notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 février 2016. Relation: EAC/2016/3074. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016072844/51.

(160037017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**International Trading Business Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue de Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 173.495.

L'an deux mille quinze.

Le dix décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1.- Monsieur Dominique SQUELLATI, commerçant, demeurant au 16, Allée des Marronniers à F-57530 LAQUENEXY (France);

propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales,

ici représenté par Christophe THIRION, expert-comptable stagiaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 décembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4 Place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg.

propriétaire de soixante-quinze (75) parts sociales.

Les comparants sont les seuls propriétaires de la totalité des cent (100) parts sociales de la société «INTERNATIONAL TRADING BUSINESS SARL», établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Mersch en date du 11 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 218 du 29 janvier 2013, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.495.

*Cession de parts sociales*

Monsieur Vincent LA MENDOLA déclare d'abord céder à la société "MDS LUX S.A.", établie et ayant son siège à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.371, ici représentée par Christophe THIRION, expert-comptable stagiaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2015, soixante-quinze (75) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille euros (3.000,- €).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés, représentés comme il est dit ci-dessus, représentant désormais l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

*Deuxième résolution*

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Dominique SQUELLATI, susdit, vingt-cinq parts .....	25
- MDS LUX S.A., susdite, soixante-quinze parts .....	75
Total: cent parts sociales .....	100

*Troisième résolution*

Ils décident de transférer le siège social de la commune de Luxembourg à la commune de Roeser et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser."

*Quatrième résolution*

Ils fixent l'adresse du siège à L-3378 Livange, 24, rue de Geespelt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THIRION, LA MENDOLA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 39418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072874/61.

(160036941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of the month of May,  
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Intelsat (Luxembourg) S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149.942 (the “Sole Holder”),

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6<sup>th</sup> May 2016, which after having been signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registrations formalities,

being the sole holder of shares and of beneficiary certificates of Intelsat Jackson Holdings S.A. (the “Company”), a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15 December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2485 of 22 December 2009, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149.959.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 22 December 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, number 915 of 29 March 2016.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. The Sole Holder is the sole holder of all shares and of all beneficiary certificates of the Company and holds all the seven hundred ten million nine hundred eighty-one thousand three hundred and nine (710,981,309) shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, as well as all the seven million four hundred thirty-seven thousand three hundred and thirty-four (7,437,334) beneficiary certificates in issue in the Company so that decisions can be validly taken by the Sole Holder.

II. The Sole Holder wishes to take decisions on the following agenda:

*Agenda*

A. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred ten million nine hundred thirty-one thousand three hundred and nine US Dollars (USD 710,931,309) so as to reduce it to an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) by the cancellation of seven hundred ten million nine hundred thirty-one thousand three hundred and nine (710,931,309) shares without payment to the Sole Holder, and allocation of the reduction amount to the share premium of the Company; consequential reduction of the legal reserve to five thousand US Dollars (USD 5,000), being equal to 10% of the new share capital amount and allocation of the reduction amount to the share premium of the Company; and consequential amendment of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the reduction of the share capital and the cancellation of the shares.

B. Conversion of all the seven million four hundred thirty-seven thousand three hundred and thirty-four (7,437,334) beneficiary certificates issued by the Company into one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each (the “New Shares”) at a ratio of 0.020169, representing a fair ratio for such conversion; consequential increase of the issued share capital of the Company by the issue of the New Shares to the Sole Holder so as to bring it from an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) to two hundred thousand US Dollars (USD 200,000), represented by two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each; allocation from the BC Reserve (as defined in the articles of incorporation of the Company) of (i) an amount equal to the nominal value of the New Shares (being an amount of one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000) to the issued share capital of the Company, (ii) an amount equal to 10% of the nominal value of the New Shares to the legal reserve and (iii) the balance of the BC Reserve to the share premium of the Company.

C. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the conversion of all beneficiary certificates issued by the Company into shares, the decrease of the issued share capital and the subsequent increase of the issued share capital of the Company and such other amendments as are set forth in the amended and restated articles substantially in the form attached to the proxy to this resolution of the Sole Holder.

After consideration of the above, the Sole Holder approved and adopted the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred ten million nine hundred thirty-one thousand three hundred and nine US Dollars (USD 710,931,309) to an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000), by the cancellation of seven hundred ten million nine hundred thirty-one thousand three hundred and nine (710,931,309) shares, without any payment to the Sole Holder, so that the issued share capital of the Company is of an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each. It is resolved to allocate the reduction amount to the share premium of the Company.

It is resolved to reduce the legal reserve to five thousand US Dollars (USD 5,000), being equal to 10% of the new share capital amount and to allocate the reduction amount to the share premium of the Company.

In consequence it is resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolution.

*Second resolution*

It is resolved to convert all the seven million four hundred thirty-seven thousand three hundred and thirty-four (7,437,334) beneficiary certificates issued by the Company into one hundred fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each (the "New Shares") at a ratio of 0.020169, representing a fair ratio for such conversion. It is resolved to consequently increase the issued share capital of the Company by the issue of the New Shares to the Sole Holder to two hundred thousand US Dollars (USD 200,000) represented by two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

It is resolved to allocate from the BC Reserve (as defined in the articles of incorporation of the Company) (i) an amount equal to the nominal value of the New Shares (being an amount of one hundred fifty thousand US Dollars (USD 150,000)) to the issued share capital of the Company, (ii) an amount equal to 10% of the nominal value of the New Shares to the legal reserve and (iii) the balance to the share premium of the Company.

*Third resolution*

It is finally resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in particular without limitation in order to include the conversion of all beneficiary certificates issued by the Company into shares, the decrease of the issued share capital and the subsequent increase of the issued share capital of the Company and such other amendments as set forth in the amended and restated articles to read as follows:

**Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form, Name.** There exists among the Shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat Jackson Holdings S.A. (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Part II. Purpose, Object**

**Art. 4. Purpose, Object.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Part III. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company has an issued share capital of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000) represented by a total of two hundred thousand (200,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at four billion eight hundred fifty-one million four hundred forty-seven thousand two hundred and nine US Dollars (USD 4,851,447,209) to be represented four billion eight hundred fiftyone million four hundred forty-seven thousand two hundred and nine (4,851,447,209) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

5.2.1 The authorized share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of the minutes of the General Meeting held on 7 December 2015.

5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.

5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

#### **Art. 6. Shares in registered form only.**

6.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.

6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share (in the case of fractions of Shares or otherwise) is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered

shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.

6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are re-mitted.

**Art. 7. Voting Rights Shares.** Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

**Art. 8. Transfer of Shares.** A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Part IV. Other securities**

##### **Art. 14. Other Securities in registered form.**

14.1 Securities (other than Shares which are covered by Article 6) of the Company are in registered form only.

14.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depository or any other depository or trustee (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company, subject to having received from the Depository with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

#### **Part V. Management of the company**

##### **Art. 15. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.**

15.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one or two Shareholders, the Company may, at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two sole Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

15.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

15.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

##### **Art. 16. Composition of the Board of Directors.**

16.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.

16.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

16.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

**Art. 17. Chairman.**

17.1. The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

17.2. In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

**Art. 18. Board Proceedings.**

18.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

18.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

18.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

18.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

18.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.

18.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

18.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

18.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

**Art. 19. Delegation of power, committees, secretary.**

19.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

19.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

19.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

**Art. 20. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 21. Board Indemnification.**

21.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

21.2 Subject to the exceptions and limitations listed in Article 21.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all

claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

21.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

21.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

21.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

21.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

21.4. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

21.5. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### **Art. 22. Conflicts of Interest.**

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

### **Part VI. General meetings**

#### **Art. 23. General Meetings - Annual General Meeting.**

23.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 18:30 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

23.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

23.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

23.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.

23.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by a simple majority of the votes attaching to Shares cast.

23.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting.

23.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

23.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

23.9.1 the date, time and place of the General Meeting,

23.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder,

23.9.3 the number of Shares held by the Shareholder,

23.9.4 the agenda, 23.9.5 the text of the proposed resolutions,

23.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

23.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business days preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

23.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

23.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).

23.12 In case the Company has only one holder of Shares, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

23.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

#### **Part VII. Amendment of articles**

**Art. 24. Amendments of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg provided that the relevant quorum and majority requirements shall apply to Shares and Shareholders.

#### **Part VIII. Accounting year, Audit,**

**Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

**Art. 26. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

#### **Part IX. Allocation**

##### **Art. 27. Allocation of Profits.**

27.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

27.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit.

#### **Part X. Distributions, Winding up**

##### **Art. 28. Distributions of dividends on Shares.**

28.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares.

28.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

28.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).

28.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

### **Art. 29. Winding up, Liquidation, Return of Capital.**

29.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

29.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares in accordance with the provisions set forth below.

29.3 The balance of the assets of the Company shall be applied rateably in respect of the Shares in proportion to the respective number of Shares outstanding.

### **Part XI. Sole shareholder, Definitions, Applicable law**

**Art. 30. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

#### **Art. 31. Definitions.**

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Share Register	Means the register of Shares and Shareholders
Share Reserve	Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company

**Art. 32 Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the Sole Holder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de mai,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Intelsat (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et qui est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.942 (le «Détenteur Unique»),

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 mai 2016, laquelle après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement,

étant le détenteur des actions et des titres bénéficiaires d'Intelsat Jackson Holdings S.A. (la «Société»), une société constituée sous la forme d'une limited liability company en vertu des lois des Bermudes et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2485 du 22 décembre 2009, dont le siège social se situe au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et qui est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.959.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 décembre 2015 suivant acte reçu de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 915 du 29 mars 2016.

La partie comparante, es qualités qu'elle agit, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

I. Le Détenteur Unique est le détenteur unique de la totalité des actions et de la totalité des titres bénéficiaires de la Société, et détient l'ensemble des sept cent dix millions neuf cent quatre-vingt-un mille trois cent neuf (710.981.309) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune, ainsi que l'ensemble des sept millions quatre cent trente-sept mille trois cent trente-quatre (7.437.334) titres bénéficiaires émis dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement par le Détenteur Unique.

II. Le Détenteur Unique souhaite prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

A. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de sept cent dix millions neuf cent trente et un mille trois cent neuf dollars des États-Unis (710.931.309 USD) afin de le réduire à un montant de cinquante mille dollars des États-Unis (50.000 USD) par l'annulation de sept cent dix millions neuf cent trente et un mille trois cent neuf (710.931.309) actions sans paiement au Détenteur Unique, et affectation du montant de la réduction à la prime d'émission de la Société; réduction en conséquence de la réserve légale à cinq mille dollars des États-Unis (5.000 USD), soit l'équivalent de 10% du nouveau montant du capital social et affectation du montant de la réduction à la prime d'émission de la Société; et modification en conséquence de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social et l'annulation des actions.

B. Conversion de la totalité des sept millions quatre cent trente-sept mille trois cent trente-quatre (7.437.334) titres bénéficiaires émis par la Société en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune (les «Nouvelles Actions») à un taux de 0,020169, correspondant à un juste taux pour une telle conversion; augmentation en conséquence du capital social émis de la Société par l'émission des Nouvelles Actions au Détenteur Unique afin de le porter d'un montant de cinquante mille dollars des États-Unis (50.000 USD) à deux cent mille dollars des États-Unis (200.000 USD), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune; affectation à partir de la BC Réserve (telle que définie dans les statuts de la Société) de (i) un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions (soit un montant de cent cinquante mille dollars des États-Unis (150.000 USD)) au capital social émis de la Société, (ii) un montant égal à 10% de la valeur nominale des Nouvelles Actions à la réserve légale et (iii) du solde de la BC Réserve à la prime d'émission de la Société.

C. Modification et refonte des statuts de la Société, notamment de manière non limitative afin d'inclure la conversion de tous les titres bénéficiaires émis par la Société en actions, la réduction du capital social émis et l'augmentation subséquente du capital social émis de la Société ainsi que les autres modifications énoncées dans les statuts modifiés et refondus substantiellement sous la forme annexée à la procuration pour cette résolution du Détenteur Unique.

Après avoir dûment examiné ce qui précède, le Détenteur Unique a approuvé et adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de sept cent dix millions neuf cent trente et un mille trois cent neuf dollars des États-Unis (710.931.309 USD) à un montant de cinquante mille dollars des États-Unis (50.000 USD) par l'annulation de sept cent dix millions neuf cent trente et un mille trois cent neuf (710.931.309) actions, sans aucun paiement au Détenteur Unique, de sorte que le capital social émis de la Société s'élève à cinquante mille dollars des États-Unis (50.000 USD) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune. Il est décidé d'affecter le montant de la réduction à la prime d'émission de la Société.

Il est décidé de réduire la réserve légale à cinq mille dollars des États-Unis (5.000 USD), soit l'équivalent de 10% du nouveau montant du capital social et d'affecter le montant de la réduction à la prime d'émission de la Société.

Par conséquent, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de convertir la totalité des sept millions quatre cent trente-sept mille trois cent trente-quatre (7.437.334) titres bénéficiaires émis par la Société en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune (les «Nouvelles Actions») à un taux de 0,020169, correspondant à un juste taux pour une telle conversion. Il est décidé d'augmenter en conséquence le capital social émis de la Société par l'émission des Nouvelles Actions au Détenteur Unique à deux cent mille dollars des États-Unis (200.000 USD) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) chacune.

Il est décidé d'affecter à partir de la BC Réserve (telle que définie dans les statuts de la Société), (i) un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Actions (soit un montant de cent cinquante mille dollars des États-Unis (150.000 USD)) au capital social émis de la Société, (ii) un montant égal à 10% de la valeur nominale des Nouvelles Actions à la réserve légale et (iii) le solde, à la prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

Enfin, il est décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société, notamment de manière non limitative afin d'inclure la conversion de tous les titres bénéficiaires émis par la Société en actions, la réduction du capital social émis et l'augmentation subséquente du capital social émis de la Société ainsi que les autres modifications énoncées dans les statuts modifiés et refondus comme suit:

## Part I. Forme, Dénomination, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il existe entre les Actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination d'Intelsat Jackson Holdings S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

### Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

## Part II. Objet social

### Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (any ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

## Part III. Capital social - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social émis de deux cent mille dollars des États-Unis (200.000 USD) représenté par un total de deux cent mille (200.000) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre milliards huit cent cinquante-et-un million quatre cent quarante-sept mille deux cent neuf dollars des États-Unis (4.851.447.209 USD) représenté par un total de quatre milliards huit cent cinquante-et-un million quatre cent quarante-sept mille deux cent neuf (4.851.447.209) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (1 USD).

5.2.1 Le capital social autorisé (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 7 décembre 2015.

5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée

Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.**

6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.

6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action (en cas de fractions d'Actions ou autrement) est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

**Art. 7. Actions - Droits de Vote.** Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

**Art. 8. Transfert d'Actions.** Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

### **Part IV. Autres titres**

#### **Art. 14. Autres Titres sous forme nominative.**

14.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

14.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les «Dépositaires») ou d'un sousdépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir

reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

## **Part V. Administration de la société**

### **Art. 15. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.**

15.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

15.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

### **Art. 16. Composition du Conseil d'Administration.**

16.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.

16.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.

16.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

### **Art. 17. Président.**

17.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

17.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

### **Art. 18. Procédures au sein du Conseil.**

18.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

18.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

18.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

18.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

18.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

18.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

18.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et

effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

18.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

#### **Art. 19. Délégation de pouvoirs, comités, secrétaire.**

19.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).

19.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

19.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

**Art. 20. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 21. Indemnisation du Conseil.**

21.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

21.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 21.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

21.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

21.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses Actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

21.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

21.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

21.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

21.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **Art. 22. Conflits d'intérêts.**

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de

pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

22.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

## Part VI. Assemblées générales

### Art. 23. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.

23.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

23.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 18.30 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

23.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

23.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

23.5 Tout Actionnaire peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.

23.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions.

23.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.

23.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

23.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

23.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,

23.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire,

23.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient,

23.9.4 l'ordre du jour,

23.9.5 le texte des résolutions proposées,

23.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

23.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

23.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.

23.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).

23.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.

23.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

#### **Part VII. Modifications statutaires**

**Art. 24. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité s'appliquent respectivement aux Actions et Actionnaires.

#### **Part VIII. Exercice social, Audit**

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises.

#### **Part IX. Allocation**

##### **Art. 27. Allocation des bénéfices.**

27.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée.

#### **Part X. Distributions et liquidation**

##### **Art. 28. Distributions de dividendes sur les Actions.**

28.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous la forme de dividendes sur les Actions.

28.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).

28.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en dollars des États-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée au lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).

28.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

##### **Art. 29. Liquidation, Restitution de Capital.**

29.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raisons et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.

29.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions conformément aux dispositions ci-dessous.

29.3 À l'égard des Actions, le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant d'Actions en circulation.

#### **Part XI. Actionnaire unique, Définitions et loi applicable**

**Art. 30. Actionnaire Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).

##### **Art. 31. Définitions.**

Statuts

Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre

Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Registre d'Actions	Signifie le registre des Actions et des Actionnaires
Réserve d'Actions	Signifie toute réserve, prime d'émission, surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres réserves
Actionnaire	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Actions	Signifie les actions de la Société

**Art. 32.** Loi applicable Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande du Détenteur Unique, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016107793/867.

(160079911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

#### **I Want Car Lease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.503.

L'an deux mil seize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de I WANT CAR LEASE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 105, route d'Arlon à L-8009 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.503 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1048 du 24 avril 2012 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 29 janvier 2016 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemble choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**« Art. 2. Objet social.**

2.1 La société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers, le leasing mobilier et immobilier. Elle peut notamment acquérir, mettre en location et/ou sous-location et recéder tous matériels, machines, équipements ou moyens de transport, tous immeubles bâtis ou non bâtis. Elle peut également en faciliter l'acquisition par des tiers, sous quelque forme que ce soit.

2.2 La société a encore pour objet, la gestion de flotte pour compte de tiers, le négoce automobile ainsi que tout conseil afférent au secteur.

2.3 La société peut emprunter sous n'importe quelle forme que ce soit auprès de tiers ou de sociétés du groupe.

2.4 La Société pourra importer et exporter tout type de véhicules automoteurs ou non, neufs ou d'occasion et prêter tous services afférents à l'achat, la vente, la location et l'immatriculation de véhicules automoteurs neufs ou d'occasion.

2.5 La Société pourra commercialiser tous les produits y relatifs.

2.6. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**« Art. 2. Objet social.**

2.1 La société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers, le leasing mobilier et immobilier. Elle peut notamment acquérir, mettre en location et/ou sous-location et recéder tous matériels, machines, équipements ou moyens de transport, tous immeubles bâtis ou non bâtis. Elle peut également en faciliter l'acquisition par des tiers, sous quelque forme que ce soit.

2.2 La société a encore pour objet, la gestion de flotte pour compte de tiers, le négoce automobile ainsi que tout conseil afférent au secteur.

2.3 La société peut emprunter sous n'importe quelle forme que ce soit auprès de tiers ou de sociétés du groupe.

2.4 La Société pourra importer et exporter tout type de véhicules automoteurs ou non, neufs ou d'occasion et prêter tous services afférents à l'achat, la vente, la location et l'immatriculation de véhicules automoteurs neufs ou d'occasion.

2.5 La Société pourra commercialiser tous les produits y relatifs.

2.6. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu l'Actionnaire Unique représenté comme dit ci-avant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale nouvellement formulée de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec le présent l'objet social, ce qui est expressément reconnu par l'Actionnaire Unique.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 23 février 2016. 1LAC/2016/5878. Reçu 75.-€.

*Le Receveur ff.* (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072851/81.

(160036616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

We are pleased to invite the Shareholder at the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Company (the Ordinary Meeting) to be held at its registered office on. *15 June 2016*, at 10:00 am for the purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Consideration of the Board of Directors' and independent auditor's reports on the Company's consolidated financial statements. Approval of the Company's consolidated financial statements for the year ended 31 December 2015.
2. Consideration of the Board of Directors' and independent auditor's reports on the Company's annual accounts. Approval of the Company's annual accounts as at 31 December 2015.
3. Allocation of results.
4. Discharge to the members of the Board of Directors for the exercise of their mandate throughout the year ended 31 December 2015.
5. Approval of directors' fees for the financial year 2015 as stated in the report of the Company's board of directors
6. Renewal of the mandates of six directors of the Company for a term to end at the annual general meeting called to approve the annual accounts for the financial year 2018 and appointment of one new director of the Company for a term to end at the annual general meeting called to approve the annual accounts for the financial year 2018.
7. Renewal of the mandate of the Company's independent auditor for a term to end at the annual general meeting called to approve the annual accounts for the financial year 2018.
8. Distribution of an amount of USD 0.066 per class A share to the class A shareholders, out of the special premium reserve.
9. Authorization to the Board of Directors to appoint one or more of its members as the Company's attorney-in-fact.
10. Miscellaneous.

**Total Voting Rights**

The share capital of the Company is on the date hereof represented by 45 446 946 A shares with a par value of USD 0.01 each, 14 596 098 B shares with a par value of USD 0.01 each, 7 600 000 D shares with a par value of USD 0.01 each, 1 525 000 E shares with a par value of USD 0.01 each, 25 000 CA shares with a par value of USD 0.01 each, 25 000 CB shares with a par value of USD 0.01 each, 1 000 CD shares with a par value of USD 0.01 each, and 1 000 CE shares with a par value of USD 0.01 each. The authorized share capital of the Company including the issued capital of the Company is set at USD 500,000,000. The class CA shares, class CB shares, class CD shares, class CE shares, class A shares, B shares, D shares and E Shares all carry voting rights in general meetings on an unrestricted "one share one vote" basis.

**Right to participate to the Meeting**

Any shareholder who holds one or more shares of the Company shall be admitted to the Meeting and may vote in person or by appointing in writing another person, who needs not be a shareholder, as its proxy. Any shareholder and/or proxyholder participating in the Meeting shall carry a valid proof of identity.

**Procedures for attending and voting at the Meeting**

a. Shareholders wishing to exercise their right to vote at the Meeting shall declare themselves not less than 14 days at midnight prior to the date of the Meeting (the Record Date) by returning a signed attendance confirmation (in the form as attached to this notice) prior to the Record Date and by complying with the following additional formalities:

**Shareholders wishing to attend the Meeting in person:**

- Any shareholder holding shares through fungible securities accounts (custodian banks) wishing to attend the Meeting in person must not later than 72 hours prior to the Meeting, deliver by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a certificate issued by the financial institution or professional depositary (custodian bank)

holding such shares, evidencing deposit of the shares and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of the Record Date.

- Any shareholder must in addition to the above, no later than 72 hours prior to the Meeting (i) have their custodian bank send SWIFT instruction to Clearstream / Euroclear and (ii) have a copy of said SWIFT instruction sent by their custodian bank to Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg (SWIFT code: BILLLULL), along with the attendance confirmation sent to Banque Internationale à Luxembourg to the attention of Biagio Grasso, by fax (+352/45.90.42.27) or e-mail (biagio.grasso@bil.com).

Certificates issued by financial institutions or professional depositaries (custodian banks) certifying the number of shares recorded in the relevant account as of a date other than the Record Date will not be accepted and such shareholders will not be admitted to the Meeting.

The shareholders may use only attendance confirmations provided by the Company.

**Shareholders wishing to vote through proxy:**

- Any shareholder holding shares through fungible securities accounts (custodian banks) wishing to vote through proxy at the Meeting must not later than 72 hours prior to the Meeting, deliver by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, a certificate issued by the financial institution or professional depositary (custodian bank) holding such shares, evidencing deposit of the shares and certifying the number of shares recorded in the relevant account as of the Record Date.
- Any shareholder must no later than 72 hours prior to the Meeting (i) have their custodian bank send SWIFT instruction to Clearstream / Euroclear and (ii) have a copy of said SWIFT instruction sent by their custodian bank to Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg (SWIFT code: BILLLULL), along with the proxy sent to Banque Internationale à Luxembourg to the attention of Biagio Grasso, by fax (+352/45.90.42.27) or e-mail (biagio.grasso@bil.com) and to the Company to the attention of Yves Mertz, by fax (+352/26.33.42.52) with the original to follow by mail to the attention of Yves Mertz at the registered office of the Company located at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Certificates issued by financial institutions or professional depositaries (custodian banks) certifying the number of shares recorded in the relevant account as of a date other than the Record Date will not be accepted and such shareholders will not be admitted to the Meeting.

The shareholders may use only the form of proxy provided by the Company.

b. Any shareholder of registered shares having been duly registered in the shareholder's register of the Company is allowed to attend the Meeting upon presentation of a valid document evidencing its identity.

c. In the event of shares owned by a corporation or any other legal entity, individuals representing such entity who wish to attend the Meeting in person and vote at the Meeting on behalf of such entity, must present evidence of their authority to attend, and vote at, the Meeting by means of a proper document (such as a general or special power-of-attorney) issued by the relevant entity. A copy of such power of attorney or other proper document must be filed with the Company not later than 72 hours prior to the Meeting, at the Company's registered office in Luxembourg. The original documentation evidencing the authority to attend, and vote at, the Meeting, or a notarized and legalized copy thereof, must be presented at the Meeting.

d. Pursuant to the Company's articles of association, resolutions at the Ordinary Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of shares present or represented.

e. Holders of shares representing at least 5% of the issued shares of the Company are entitled to (i) insert items on the Agenda of the Meeting and (ii) present draft resolutions on the items of the Agenda of the Meeting.

f. The holders of shares contemplating to exercise their rights referred to in item e. above shall, no later than twenty-two days prior to the date of the Meeting, address in writing to the Company, either by mail, fax or email, a draft of the resolution respectively the items to be inserted in the Agenda of the Meeting, to one of the following:

Per mail: 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

Per fax: +352 26.33.42.52

Per email: contact@acheronportfolio.lu

Copies of the convening notice, proxy and attendance confirmation, draft resolutions as well as the Company's 2015 annual Report and the Company's annual accounts as at 31 December 2015, together with the board of directors' and the independent auditors' reports thereon are available on our website at <http://www.acheronportfolio.lu/> or at the free disposal of the shareholders at registered office of the Company.

13 May 2016  
Luxembourg

*For and on behalf of the board of directors of the Company*  
*Director / Director*

Référence de publication: 2016108328/755/103.

**Tamarin Acquisition S.A., Société Anonyme,  
(anc. Alga Acquisition S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 181.047.

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois d'avril,  
Par-devant nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ALGA ACQUISITION S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3106 du 6 décembre 2013, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 181.047 (la «Société»). Les statuts de la précitée Société n'ont été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de Madame Karola Böhm, employée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Khadigea Klingele, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1 Changement de dénomination sociale de «ALGA ACQUISITION S.A.» en «TAMARIN ACQUISITION S.A.».

2 Modification subséquente de l'article 1.2 des statuts dans sa rédaction en langue anglaise et française.

3 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a adopté, à chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de «ALGA ACQUISITION S.A.» en «TAMARIN ACQUISITION S.A.».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier subséquemment l'article 1.2 des statuts dans sa rédaction en langue anglaise et française.

Aussi, ledit article sera désormais lu comme suit:

**Version en langue anglaise**

“ **1.2.** The Company will exist under the name of TAMARIN ACQUISITION S.A.”.

**Version en langue française**

« **1.2.** La Société existe sous la dénomination de «TAMARIN ACQUISITION S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée à 11h45.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Böhm, F. Stolz-Page, K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 21 avril 2016. GAC/2016/3174. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016105551/61.

(160077750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

**Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.803.

**Play Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.894.

*Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée*

I, Jacques Kessler,

Notary residing in Pétange,

duly appointed in the Grand Duchy of Luxembourg,

hereby attest and certify the following:

Pursuant to a draft common terms of merger enacted on 30 March 2016 by the undersigned notary (the "Common Draft Terms of Merger"), Play Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the Register) under registration number B 183.803 (the Absorbing Company) proposed to absorb Play Holdings 3 S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register under registration number B 183.894 (the "Absorbed Company") by way of merger by absorption (the "Merger"). The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter collectively referred to as the "Merging Companies".

The Merger is performed in accordance with articles 261 et seq. and in particular with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Pursuant to article 262 of the Law, the Common Draft Terms of Merger were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1025, on 7 April 2016.

The documents provided for by article 267 paragraph 1 (a) and (b) of the Law have been deposited at the Merging Companies' registered office at least one (1) month prior to the date of the present certificate.

All the formalities required under Luxembourg law in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Law.

None of the shareholders of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, the convening of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company, in order to vote on the approval of the Merger.

Therefore, the Merger, which has now become effective among the Merging Companies as a result of the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger having elapsed, will also become effective vis-à-vis third parties as from the date of the publication of this certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, having the following consequences ipso jure:

- the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
- the Absorbed Company ceases to exist;
- the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
- all other consequences, as listed in the Common Draft Terms of Merger.

Certified in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 May 2016.

**Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.**

Le soussigné Jacques Kessler,  
Notaire résidant à Pétange,  
dûment nommé au Grand-Duché de Luxembourg,  
atteste et certifie que:

En vertu d'un projet commun de fusion notarié du 30 mars 2016 par le notaire instrumentant (le «Projet Commun de Fusion»), Play Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183.803 (la «Société Absorbante») a projeté d'absorber, par voie de fusion par absorption, Play Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183.894 (la «Société Absorbée») (la «Fusion»). La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement nommées les «Sociétés Fusionnantes».

La Fusion est opérée suivant les dispositions des articles 261 et suivants et en particulier de l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Suivant les dispositions de l'article 262 de la Loi, le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1025, en date du 7 avril 2016.

Les documents requis par l'article 267 paragraphe 1 (a) et (b) de la Loi ont été déposés au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un (1) mois avant la date du présent certificat.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la Loi.

Aucun associé de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Par conséquent, la Fusion, qui a déjà pris effet entre les Sociétés Fusionnantes dans la mesure où la période d'un (1) mois s'est écoulée depuis la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- la Société Absorbée cesse d'exister;
- les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
- toutes les autres conséquences, tels qu'énumérées dans le Projet Commun de Fusion.

Ainsi certifié à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Référence de publication: 2016107083/80.

(160078845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Kase World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.285.398,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.394.

In the year two thousand sixteen, on the fifteenth day of April,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l., a Société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 106851,

represented by Xavier Soulard, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him;

2. LUXSORG S.A., a Société anonyme existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 172834,

represented by Xavier Soulard, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him;

3. NJJ Market S.A.S., a Société par actions simplifiées existing under the laws of France, having its registered office at 16, rue de la Ville l'Evêque, F-75008 Paris (France) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Paris under number 521216077,

hereby represented by represented by represented by Xavier Soulard, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him;

4. LVNH Développement, a Société à responsabilité limitée existing under the laws of France, having its registered office at 10, Place de la Mairie, F-41600 Chaon (France) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Blois under number 499681625,

represented by Xavier Soulard, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him;

5. Capricorn Investment Group Inc., a corporation existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Wickhams Cay II, Coastal Building, VG1110 Road Town Tortola, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 1861669,

represented by Xavier Soulard, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to him.

The Shareholders noticed that Jolimon Investments S.à r.l., a Société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 171817 is not present nor represented at the Meeting despite the convening the notice of 1 April 2016 sent by registered mail.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Kase World Wide S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on 29 November 2012, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg under section B number 173394, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 64 on 10 January 2013; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 1 October 2015 published in the Mémorial C number 3251 on 2 December 2015.

The said proxies together with the convening notice, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 85% of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to decrease the share capital of the Company of an amount by an amount of one million three hundred twenty seven thousand nine hundred and eighty euros (EUR 1,327,980.-) so as to bring it from its current amount of three million two hundred seventy five thousand six hundred and eighty four euros (EUR 3,275,684.-) down to one million nine hundred forty seven thousand seven hundred and four euros (EUR 1,947,704.-), by reducing the nominal value of the shares to forty four euros (EUR 44.-) per share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments further to the decrease of the nominal value of the shares wherever it shall apply and by allocation of the amount of the decrease to the profits and losses account of the Company by clearing and settlement of accumulated losses asper 31 December 2014.

The share capital amounts to one million nine hundred forty seven thousand seven hundred and four euros (EUR 1,947,704.-) represented by seventeen thousand seven hundred and twenty one (17,721) common shares twenty thousand five hundred twelve (20,512) series B preferred shares and six thousand thirty-three (6,033) series C preferred shares each share of each class of shares having a nominal value of forty-four euros (EUR 44.-).

*Second resolution*

The shareholders decide to decrease the share capital of the Company of an amount by an amount of (EUR 1,062,384.-) so as to bring it from its current amount of one million nine hundred forty seven thousand seven hundred and four euros (EUR 1,947,704.-), down eight hundred eighty five thousand three hundred and twenty euros (EUR 885,320.-), by reducing the nominal value of the shares to twenty euros (EUR 20.-) per share, by partial clearing and settlement of potential accumulated losses asper 31 December 2015 and by constituting a special non distributable reserve.

This capital decrease has been realized further to the provisions of article 69(2) and (3) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The share capital amounts to eight hundred eighty five thousand three hundred and twenty euros (EUR 885,320.-), represented by seventeen thousand seven hundred and twenty one (17,721) common shares twenty thousand five hundred twelve (20,512) series B preferred shares and six thousand thirty-three (6,033) series C preferred shares each share of each class of shares having a nominal value of twenty euros (EUR 20.-).

### Third resolution

The shareholders resolve to cancel the existing seventeen thousand seven hundred and twenty one (17,721) common shares twenty thousand five hundred twelve (20,512) series B preferred shares and six thousand thirty-three (6,033) series C preferred shares each share of each class of shares having a nominal value of twenty euros (EUR 20.-) and to replace them by three hundred fifty four thousand four hundred and twenty (354,420) common shares, four hundred ten thousand two hundred and forty (410,240) series B preferred shares and one hundred twenty thousand six hundred and sixty (120,660) series C preferred shares each share of each class of shares having with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and allocated as follows:

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l. ....	392,140 series B preferred shares 161,480 common shares
2. LUXSORG S.A. ....	55,680 common shares 120,660 series C preferred shares
3. Jolimom Investments S.à r.l. ....	132,780 common shares
4. NJJ Market S.A.S. ....	3,160 common shares
5. LVNH Développement ....	6,040 series B preferred shares 440 common shares
6. Capricorn Investment Group Inc. ....	12,060 series B preferred shares 880 common shares
TOTAL .....	410,140 series B preferred shares 354,420 common shares 120,660 series C preferred shares

### Fourth resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company of an amount of three million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy eight euros (EUR 3,499,978.-) so as to raise it from its current amount of eight hundred eighty five thousand three hundred and twenty euros (EUR 885,320.-) up to four million two hundred eighty five thousand three hundred and ninety eight euros (EUR 4,285,398.-) by issuing three million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy eight (3,499,978) new series B preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each fully paid up by a contribution in kind consisting in waiving claims amounting to an aggregate amount of three million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy eight euros (EUR 3,499,978.-).

### Intervention - Subscription - payment

It is decided to admit the subscription of three million four hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy eight (3,499,978) new series B preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each as follows:

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l. ....	2,574,824
2. LUXSORG S.A. ....	820,137
3. NJJ Market S.A.S. ....	14,697
4. LVNH Développement ....	30,138
5. Capricorn Investment Group Inc. ....	60,182
TOTAL .....	3,499,978

and to have them fully paid up as follows:

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l. for EUR 2,574,824.-
2. LUXSORG S.A. for EUR 820,137.-
3. NJJ Market S.A.S. for EUR 14,697.-
4. LVNH Développement, for EUR 30,138.-
5. Capricorn Investment Group Inc., for EUR 60,182.-

Proof of the existence and the valuation of the aforesaid claims has been given to the notary through a certificate dated 13 April 2016 issued by the management of the Company.

The aforesaid certificate, after being signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the officiating notary will remain attached to the present deed to be registered together with it.

### Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at four million two hundred eighty five thousand three hundred and ninety eight euros (EUR 4,285,398.-) represented by three hundred fifty four thousand four hundred and twenty (354,420) common shares (the Common Shares), three million nine hundred ten thousand two hundred and eighteen (3,910,218) series B preferred shares (the Series B Preferred Shares) and one hundred twenty thousand six hundred and sixty (120,660) series

C preferred shares (the Series C Preferred Shares), each share of each class of shares having with a nominal value of one euro (EUR 1.-)”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, they signed together with, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quinzième jour d'avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **ONT COMPARU**

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106851,

représentée par Xavier Soulard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;

2. LUXSORG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 172834,

représentée par Xavier Soulard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;

3. NJJ Market S.A.S., une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, F-75008 Paris (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521216077,

représentée par Xavier Soulard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;

4. LVNH Développement, une Société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 10, Place de la Mairie, F-41600 Chaon (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Blois sous le 499681625,

représentée par Xavier Soulard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée; et,

5. Capricorn Investment Group Inc., une corporation de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au Wickhams Cay II, Coastal Building, VG1110 Road Town Tortola, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles vierges Britanniques sous le numéro 1861669,

représentée par Xavier Soulard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Les associés prennent note que Jolimon Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 171817 n'est ni présente ni représentée à l'Assemblée, malgré la convocation du 1<sup>er</sup> avril 206 envoyée par lettre recommandée.

Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de Kase World Wide S.à r.l., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 173394, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 novembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 64 du 10 janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 publié au Mémorial C numéro 3251 du 2 décembre 2015 (la Société).

Lesdites procurations ensemble avec l'avis de convocation signés ne varietur par le mandataire des parties comparante et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés représentant 85% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un million trois cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.327.980,-), pour le ramener de son montant actuel de trois millions deux cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.275.684,-) à un million neuf cent quarante-sept mille sept cent quatre euros (EUR 1.947.704,-) par réduction de la valeur nominale de chaque parts sociale en la ramenant à quarante-quatre euros (EUR 44,-) par part sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent suite à la réduction de la valeur nominale des parts sociales partout où il appartiendra et par affectation du montant de la réduction au compte pertes et profits par un apurement partiel des pertes cumulées au 31 décembre 2014.

Le capital social s'élève désormais à un million neuf cent quarante-sept mille sept cent quatre euros (EUR 1.947.704,-) représenté par dix-sept mille sept cent vingt et un (17.721) parts sociales ordinaires, vingt mille cinq cent douze (20.512) parts sociales préférentielles de catégorie B et six mille trente-trois (6.033) parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-quatre euros (EUR 44,-).

### *Deuxième résolution*

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant d'un million soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.062.384,-), pour le ramener de son montant actuel d'un million neuf cent quarante-sept mille sept cent quatre euros (EUR 1.947.704,-) à huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt euros (EUR 885.320,-) par réduction de la valeur nominale de chaque parts sociale en la ramenant à vingt euros (EUR 20,-) par part sociale, par apurement partiel des pertes prévisionnelles au 31 décembre 2015 et par constitution d'une réserve spéciale non distribuable.

Cette réduction de capital s'effectue conformément aux dispositions de l'article 69 (2) et (3) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Le capital social s'élève désormais à huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt euros (EUR 885.320,-) représenté par dix-sept mille sept cent vingt et un (17.721) parts sociales ordinaires, vingt mille cinq cent douze (20.512) parts sociales préférentielles de catégorie B et six mille trente-trois (6.033) parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-).

### *Troisième résolution*

Les associés décident d'annuler les dix-sept mille sept cent vingt et un (17.721) parts sociales ordinaires, vingt mille cinq cent douze (20.512) parts sociales préférentielles de catégorie B et six mille trente-trois (6.033) parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) existantes et de les remplacer par trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (354.420) parts sociales ordinaires, quatre cent dix mille deux cent quarante (410.240) parts sociales préférentielles de catégorie B et cent vingt mille six cent soixante (120.660) parts sociales préférentielles de catégorie C, chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et allouée comme suit:

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l. ....	392.140 parts sociales préférentielles B 161.480 parts sociales ordinaires
2. LUXSORG S.A. ....	55.680 parts sociales ordinaires 120.660 parts sociales préférentielles C
3. Jolimom Investments S.à r.l. ....	132.780 parts sociales ordinaires
4. NJJ Market S.A.S. ....	3.160 parts sociales ordinaires
5. LVNH Développement ....	6.040 parts sociales préférentielles B 440 parts sociales ordinaires
6. Capricorn Investment Group Inc. ....	12.060 parts sociales préférentielles B 880 parts sociales ordinaires
TOTAL .....	<hr/> 410.140 parts sociales préférentielles B 354.420 parts sociales ordinaires 120.660 parts sociales préférentielles C

### *Quatrième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.499.978,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt euros (EUR 885.320,-) à quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 4.385.298,-) par l'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit parts sociales préférentielles de catégorie B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à des créances d'un montant total de trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 3.499.978,-).

*Intervention - Souscription - Libération*

Il est décidé d'admettre la souscription des trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit (3.499.978) parts sociales préférentielles de catégorie B nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comme suit:

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l. ....	2.574.824
2. LUXSORG S.A. ....	820.137
3. NJJ Market S.A.S. ....	14.697
4. LVNH Développement ....	30.138
5. Capricorn Investment Group Inc. ....	60.182
TOTAL .....	3.499.978

Et de les libérer de la manière suivante:

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l., pour EUR 2.574.824,-;
2. LUXSORG S.A., pour EUR 820.137,-;
3. NJJ Market S.A.S., pour EUR 14.967,-;
4. LVNH Développement, pour EUR 30.138,-
5. Capricorn Investment Group Inc., pour EUR 60.182,-;

L'existence et l'évaluation desdites créances ont été certifiées au notaire instrumentant au moyen d'un certificat daté du 13 avril 2016 issu par la gérance de la société.

Ce certificat après signature ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 4.385.298,-) représenté par trois cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt (354.420) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), trois millions neuf cent dix mille deux cent dix-huit (3.910.218) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») et cent vingt mille six cent soixante (120.660) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: X. SOULARD, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 25 avril 2016. Relation: DAC/2016/6044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016104240/284.

(160075916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Goyave Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 154.818.

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «GOYAVE INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154.818, constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial», numéro 2029 du 29 septembre 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu un acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial numéro 523 du 26 février 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cyrille TERES, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, qui assumera également la fonction de scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1.- Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société relatif à l'objet social par insertion d'un nouveau premier alinéa et modification du nouveau deuxième alinéa, lesquels alinéas auront la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acceptation et l'exécution de mandats d'administrateur ou liquidateur ainsi que des missions de commissaire dans des sociétés luxembourgeoises. Elle peut accepter tous mandats, promouvoir et réaliser tous actes, transactions, opérations et activités se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

2.- Acceptation de la démission des trois administrateurs, décharge.

3.- Réduction du nombre d'administrateurs de trois (3) à un (1) et nomination de l'Administrateur Unique.

4.- Acceptation de la démission du Commissaire, décharge et nomination de son remplaçant;

5.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société afin d'y inclure l'exercice de mandat d'administrateur, liquidateur ou commissaire de sociétés luxembourgeoises.

En conséquence, l'article deux (2) des statuts de la Société est modifié comme suit:

**Art. 2.** «La société a pour objet l'acceptation et l'exécution de mandats d'administrateur ou liquidateur ainsi que des missions de commissaire dans des sociétés luxembourgeoises. Elle peut accepter tous mandats, promouvoir et réaliser tous actes, transactions, opérations et activités se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, des trois administrateurs de la Société, Mesdames Cornelia METTLEN et Brigitte DENIS et Monsieur Alain LAM, avec effet immédiat et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide, après avoir constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique et conformément à l'article quatre (4), premier alinéa des statuts de la Société, de nommer Monsieur Philippe RICHELLE, né à Verviers (Belgique) le 17 octobre 1962, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen à la fonction d'Administrateur Unique jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de H.R.T. Révision S.A. de son mandat de Commissaire de la Société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat la société FCS Services, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, place de Strasbourg L-2562 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 186.493.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. TERES, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 février 2016. Relation: EAC/2016/2816. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016072829/84.

(160036918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**IDAF SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.019.

In the year two thousand eleven, on the ninth of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "IDAF SPV S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg, (hereinafter referred to as the Company) constituted by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, on March 28, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1559 of June 17, 2014.

The meeting was opened by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from Bascharage to Luxembourg;
2. Modification of article 4 of the articles of incorporation;
3. Resignation of Mr. Philippe Vanderhoven as manager of the Company;
4. Appointment of a new manager of the Company;
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office to L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 4 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

«The registered office of the company is established in Luxembourg.»

*Third resolution*

The meeting resolves to accept the resignation of the current manager, Mr. Philippe Vanderhoven and grant him full discharge with regard to the exercise of its functions to this day.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint as sole manager for an indefinite period:

Jessica Costa, born in Luxembourg, on 4 August 1986, residing at L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil seize, le neuf février.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée IDAF SPV S.à r.l., avec siège social à L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg, (ci-après dénommée la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1559 du 17 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage vers la Ville de Luxembourg;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Démission de Monsieur Philippe Vanderhoven en tant que gérant de la Société;
4. Nomination d'un nouveau gérant de la Société;
5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que celle-ci peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

*Deuxième résolution*

Le premier alinéa de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuel, Monsieur Philippe Vanderhoven et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique pour une durée indéterminée:

Jessica Costa, née à Luxembourg, le 4 août 1986, demeurant à L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5339. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072863/99.

(160036942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Jewel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.192.

L'an deux mil seize, le dix-huit février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JEWEL SPF S.A.", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 1, Boulevard de la Foire, constituée suivant de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence alors à Luxembourg, du 12 octobre 2011, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2908 du 29 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 6 avril 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et associations numéro 1386 du 5 juin 2012 (la «Société»)

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alberto MORANDINI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alberto MORANDINI prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du conseil administration et du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et allocation des résultats au 31 décembre 2015.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

5. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, toutes émises sous forme nominative, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 200.000 actions (réparties en catégories A, B, C, D, E, F, G et H) en circulation, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

Après revue des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2015, l'assemblée décide d'approuver les rapports.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2015 et le compte de pertes et profits pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 présentant un bénéfice de EUR 197.324.

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice comme suit:

- le montant de EUR 8.957 affecté à la réserve légale;
- le montant de EUR 188.367 reporté au prochain exercice.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats (i) jusqu'au 31 décembre 2015 et (ii) jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Earl Grey Limited, une société avec siège social à Pargas, office / Flats 5, 1065 Nicosia, Cyprus, en cours d'immatriculation dans ce pays, société antérieurement de droit luxembourgeois, dénommée précédemment «Earl Grey SPF S.A.», ayant eu son siège social à Luxembourg, au 41 boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg, société transférée du Grand-Duché de Luxembourg vers Chypres suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2015.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MORANDINI, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5903. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016072887/79.

(160037005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2016.